

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Madame Catherine LEVERT a été élue secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 JUIN 2023.**

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

**II- RESTITUTION ET DELIBERATION CONCERNANT L'ETUDE DE SECURITE.**

Monsieur le maire accueille Monsieur Gosda du bureau d'études Ingénierie Sécurité Routière (ISR), qui a réalisé l'étude de la circulation et de sécurité sur la commune de Margny-Sur-Matz.

Un diagnostic complet a été effectué, pour chaque mode de déplacement, fondé sur un travail de terrain et des comptages (automatiques et par vidéo). On s'intéresse particulièrement aux vitesses pratiquées, aux modes de déplacements actifs, au stationnement et aux véhicules lourds (cars scolaires, poids-lourds, engins agricoles).

Monsieur Gosda détaille ces aménagements réducteurs de vitesse ainsi que la réorganisation du stationnement des véhicules que son étude recommande afin de réduire la vitesse.

Le montant total des aménagements pourrait s'élever à 800 000 € TTC, subventionnable à 50%.

Monsieur le maire souhaite que les conseillers municipaux délibèrent à propos de la première mesure préconisée par le bureau d'étude à savoir la mise en place du stationnement alterné sur certaines rues de la commune.

**Après délibération, ce mode de stationnement est validé à la majorité par :**

- ✓ 1 voix CONTRE
- ✓ 13 voix POUR

Monsieur le maire souhaite également que les conseillers municipaux délibèrent sur une demande faite au bureau d'étude de prioriser les travaux en trois tranches afin de commencer par les travaux considérés comme essentiels avant d'en engager d'autres, étant donné les montants engagés.

**Après délibération, ce point est validé à l'unanimité par les conseillers municipaux.**

### **III- RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES.**

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, les maires ont la compétence pour statuer sur les inscriptions et radiations. Toutefois, ces mouvements d'électeurs sont contrôlés par une commission de contrôle. Celle-ci a été désignée en 2020 et doit être renouvelé tous les 3 ans. Elle comprend un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du Tribunal de Grande Instance.

Il est convenu de nommer Monsieur Pascal Thorel, en tant que conseiller municipal membre de la commission de contrôle.

### **IV- DELIBERATION POUR L'ACHAT DU TERRAIN CIMETIERE.**

Afin de construire le nouveau cimetière, la parcelle ZC 46 d'une contenance de 30 ares 42 va être achetée.

Le tarif est le suivant :

- ✓ 2129.40 € pour le foncier,
- ✓ 1814 € pour les indemnités d'éviction

Les frais de notaire seront ajoutés à ce tarif.

**Après délibération, les conseillers municipaux votent à l'unanimité pour l'achat de ce terrain et autorisent Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.**

### **V- DELIBERATION POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN VEHICULE EN AUTO-PARTAGE.**

La commune envisage l'achat d'une petite voiture électrique qui serait mise à disposition des habitants, en auto partage. L'objectif est de proposer aux habitants un moyen de transport moins cher que l'usage de leur propre véhicule, et à faibles émissions.

Son coût total est de 34 056.76 euros H.T.

Monsieur le maire souhaite que les conseillers municipaux délibèrent pour l'autoriser à effectuer les demandes de subvention.

**Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité cette demande et autorisent Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires.**

### **VI- POINT SUR LES SUBVENTIONS.**

- ✓ La demande de subvention au titre de la D.E.T.R. est toujours en cours d'examen.
- ✓ Remplacement des menuiseries extérieures : la déclaration préalable d'urbanisme a été déposée. L'architecte des bâtiments de France ayant donné son accord, l'autorisation d'effectuer les travaux a été obtenue. Suite à cela, les dossiers de subvention auprès du Conseil Départemental et au titre de la D.E.T.R seront déposés et complétés.
- ✓ Des effritements sur les murs et le plafond de l'église ont été constatés. Des devis sont en cours de réalisation pour connaître le montant des travaux à envisager.

- ✓ Mare de Bourmont : Le projet est en cours. L'abattage des arbres a été réalisé. Monsieur Waldman de l'A.D.T.O. interviendra lors d'une prochaine réunion afin de détailler les travaux.

## VII – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Fête communale samedi 2 septembre : 103 personnes sont inscrites au repas. Le groupe de musique viendra s'installer dès 11 heures. 2 structures gonflables sont également prévues.
- ✓ 80 exposants sur 700 mètres sont prévus dimanche 3 septembre.
- ✓ Deux nouvelles activités seront mises en place à la rentrée dans la salle communale de Margny-Sur-Matz :
  - Cours de gym douce et de fitness les mardis et jeudis, dès le mardi 5 septembre
  - Cours d'Aïkido dès le mardi 12 septembre
- ✓ Les administrés s'interrogent sur les relevés d'eau non effectués de la SAUR et du SIVOM. Un courrier va être adressé à Monsieur Mallet, Président du SIVOM, afin d'obtenir des précisions.
- ✓ SIRS : à la rentrée scolaire, les enfants déjeunant à la cantine seront répartis à Antheuil-Portes et Marquéglise.

Séance levée à : 22 h 10

La secrétaire de séance,  
Madame Catherine Levert



Le maire,  
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

